Zeitschrift: Der Traktor : schweizerische Zeitschrift für motorisiertes

Landmaschinenwesen = Le tracteur : organe suisse pour le matériel de

culture mécanique

Herausgeber: Schweizerischer Traktorverband

Band: 6 (1944)

Heft: 10

Artikel: La réglementation des transports automobiles et le tracteur agricole

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1048907

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

wirtschaft entspringen, richtig würdigen möchten, so müssen wir an die blitzartige Aufrüstung der amerikanischen Armee denken, die nie möglich gewesen wäre, wenn der USA-Soldat im Zivilleben nicht eng mit dem Wesen des Motors verbunden gewesen wäre, sei es als Automobilist, Traktorführer oder Sportflieger.

H. Lutz.

LA RÉGLEMENTATION des TRANSPORTS AUTOMOBILES et LE TRACTEUR AGRICOLE.

Il y a bientôt vingt ans que fut fondée l'Association suisse des propriétaires de tracteurs, pour la défense et la sauvegarde des détenteurs de tracteurs agricoles. Il nous semble à propos de passer en revue l'activité de l'Association, au moment précis où elle fêtera son vingtième anniversaire. Ce sera chose faite en décembre de cette année.

D'autres professionnels se sont groupés un jour ou l'autre, en associations ou en sociétés et les mêmes tendances furent la cause de leur rassemblement.

Chaque corps de métiers veille à ce que ses intérêts ne soient pas lésés. Avant toute chose il veillera à ce que les droits sanctionnés par la loi ne soient pas violés. Exactement comme « tous les autres », nous nous déclarons vigoureusement partisans de ce principe nous aussi, et avec raison nous semble-t-il.

Le comité d'une association ne se propose pas comme seule raison d'être, la défense aveugle des privilèges de ses adhérents, mais il a également le devoir de s'assurer que ceux-ci ne se livrent pas à des actes qui pourraient porter préjudice à d'autres associations professionnelles. Si les membres se soumettent strictement à ses directives, l'autorité et les moyens d'action du comité s'en trouveront réhaussés automatiquement, de sorte que le chemin à suivre pour atteindre d'autres buts, sera parcouru avec toujours moins de difficultés.

Conscients de ces faits, nous voudrions attirer l'attention sur un chapitre, auquel nous attribuons une importance toute particulière: La réglementation des transports automobiles (TRA) a reçu force de loi, le 9 juillet 1943, il y a donc un peu plus d'un an. La violation de ces dispositions légales encore relativement récentes, par des détenteurs de tracteurs agricoles, peut donc être attribuée assez généralement à l'ignorance de l'état de fait, plutôt qu'à un propos délibéré. Une interprétation erronée, ne peut toutefois être avancée comme excuse et cet argument ne protège donc aucunement contre les risques encourus.

Afin d'écarter dans la mesure du possible, tous les points obscurs, nous présentons encore une fois le libellé des articles les plus importants de l'ordonnance fédérale du 9 juillet 1943. Nous recommandons très vivement l'étude approfondie de ce texte. Il va sans dire que les sections et le secrétariat central sont à la dispositions des agriculteurs qui désireraient des renseignements complémentaires.

- Komplette Achsen und Bremsvorrichtungen
- Stahl-Scheibenräder und -Felgen
- Bremsen, Naben und Zubehör für landwirtschaftliche Wagen und Traktoren

Eisenwerke Ettore Ambrosetti - Lugano

Le tracteur agricole, puissant auxiliaire d'un train de campagne, ne doit pas se mettre à faire une concurrence déloyale aux entreprises de transports automobiles déjà fortement touchées par les circonstances. Les milieux paysans demandent à juste titre, des mesures de protection étendues, surtout pour l'après-guerre. Accomplissons donc notre devoir, dans l'intérêt d'une compréhension réciproque, en observant les égards qui sont dûs à d'autres corps de métiers. Ce sera chose faite, si nous suivons scrupuleusement et en toutes circonstances, les dispositions de la loi. (Suite No. 11)

Avant de donner ordre pour une insertion,

prière de prendre note des mesures suivantes

Insertions

page	largeur	hauteur
1/1	125 mm	200 mm
$1/_{2}$	125 "	100 "
1/4	125 "	50 "
ou	60 "	100 "
1/8	125 "	25 "
ou	60 "	50 "

Petites Annonces

(Ventes, Achats, Placements)

page	largeur	hauteur
1/15	42 mm	37 mm
$\frac{1}{15}$ $\frac{2}{15}$	84 "	37 "
оц	42 "	74 "
³ /15	125 "	37 "



Tout accident...

entraîne des pertes.

Assurez-vous avant votre accident à

LA MUTUELLE VAUDOISE

Lausanne

qui répartit annuellement ses bénéfices entre ses sociétaires.